



Fumeur au bureau

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 28 octobre 2004

Bonjour,

Dans le cadre de mon bureau, certains membres de la direction fument dans leur bureau laissant la porte ouverte, et de ce fait gênant la plupart des employés, ceux ci n'osant rien dire du fait de leur position hiérarchique.

Quels moyens peut on avoir pour les faire cesser ?

Réponse :

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme. Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. DNF peut également tenter amiablement de mettre votre employeur en demeure de respecter la loi. Vous devez pour cela avoir constitué préalablement un dossier suffisamment renseigné pour nous permettre de cibler correctement les infractions.